

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 40 (1914)
Heft: 1

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cette disposition permet de détourner tout le volume d'eau disponible de la Venoge, qui peut descendre à 0,2 m³/sec., jusqu'à concurrence de 4,6 m³/sec.

III. Prise d'eau sur l'Orbe.

L'eau est prise à Orbe même en amont du barrage du moulin Rod et au niveau de la crête de ce barrage. Elle est amenée par une rigole d'alimentation qui débouche dans le canal au km. 25,326. Cette rigole est protégée à son origine par une grille et peut être fermée par une vanne. Elle comprend une section en tunnel dans le rocher et une section à ciel ouvert qui est en grande partie en remblai. Elle traverse des chemins communaux et le chemin de fer Orbe-Chavornay, ce qui nécessite trois ponts.

Le débit est de 4,3 m³/sec.

IV. Prises d'eau secondaires.

Les pertes par imbibition peuvent varier énormément d'un bief à l'autre, et il est naturel que les quantités d'eau très variable qu'elles exigent soient fournies par une alimentation spéciale de chaque bief. Si l'on voulait, en effet, tout tirer du bief supérieur, on créerait des déplacements d'eau continuels, souvent inutiles, parfois même gênants. De plus, il faudrait établir parallèlement à chaque écluse une rigole de dérivation.

Il est nécessaire, d'autre part, de pouvoir rétablir constamment et rapidement le plan d'eau de chaque bief à sa cote normale quoi qu'il se présente. C'est pourquoi nous avons prévu pour chacun des biefs du versant du lac Léman une prise d'eau spéciale.

Pour les biefs Echandens-Vufflens, Vufflens-Cossonay et Cossonay-Lussery, on a pu faire une prise directement sur la Venoge, aux km. 9,262, 11,580 et 13,700. Ces prises sont constituées par des vannes cylindriques semblables aux vannes des écluses, et dont l'entrée est protégée par une grille.

Pour le bief St-Sulpice-Echandens, on ne pourrait avoir l'eau de la Venoge qu'à l'aide d'une longue rigole d'alimentation. Nous avons ainsi prévu, par mesure d'économie, une prise sur le canal d'écoulement du déversoir du bief Echandens-Vufflens (voir chap. IX), l'amenée se faisant par une ancienne rigole qu'il suffit de remettre en état. Un jeu de vannes disposé sur ce canal d'écoulement permet d'envoyer l'eau, soit dans la rigole, soit dans le canal de décharge.

Quant au bief Orbe-Yverdon, il n'est pas nécessaire de le munir d'une prise d'eau spéciale. Ce bief est, en effet, constamment alimenté par la différence entre les éclusées d'Orbe et d'Yverdon et, au lieu de perdre par imbibition, il ramasse de l'eau en jouant le rôle de collecteur à travers les marais.

V. Admissions de ruisseaux et de fossés.

La plus grande partie des ruisseaux et des fossés rencontrés sont admis dans le canal, augmentant ainsi l'alimentation spéciale des différents biefs.

(A suivre.)

CHRONIQUE

Les syndicats professionnels d'ouvriers, en Suisse.

Les associations d'ouvriers jouent un rôle très important dans notre organisme social actuel. Les travailleurs, s'inspirant du vieil adage : « L'union fait la force », ont constitué, pour la défense de leurs intérêts professionnels, dans tous les Etats où l'industrie est quelque peu développée, des syndicats qu'ils ont très habilement reliés entre eux au moyen de fédérations à divers degrés, unies elles-mêmes dans une confédération générale qui étend son action sur un pays tout entier, englobe souvent un nombre immense d'ouvriers et « porte au maximum d'acuité la solidarité prolétarienne ».

Voici la France, par exemple : elle est couverte d'un vaste réseau de syndicats professionnels d'ouvriers, reliés entre eux par le moyen des *Bourses du travail* ou unions des syndicats d'une même région ou d'une même localité et par le moyen des *Fédérations nationales de métier* ou *d'industrie*. Les fédérations de métier groupent tous les syndicats d'une même spécialité professionnelle, exemples : fédération des typographes, des mouleurs, etc.; les fédérations d'industrie groupent tous les syndicats d'ouvriers d'une même industrie, exemples : fédérations du bâtiment, de la métallurgie, etc. Enfin, les *Bourses du travail* sont groupées en Unions départementales, et l'ensemble de ces unions constitue l'une des deux sections autonomes qui forment la Confédération générale du travail (C. G. T.), l'autre section étant celle des Fédérations nationales d'industrie et de métier. Ainsi tous ces syndicats, toutes ces unions et fédérations sont comme autant de forces concourantes qui, de composition en composition, fournissent cette résultante générale qu'est la C. G. T.

En Suisse, nous avons quelque chose de semblable — toutes proportions gardées, bien entendu — à ce que nous venons de décrire pour la France : c'est la Confédération des syndicats suisses des ouvriers socialistes (Schweizerischer Gewerkschaftsbund) qui comptait, à fin 1912, 86313 adhérents dont le tableau de la page suivante montre la répartition par fédération.

Les recettes totales des syndicats affiliés à la Confédération ont atteint, en 1912, Fr. 2 049 071, en augmentation de 15,5 % par rapport à 1911. Le 90 % de ces recettes est constitué par les cotisations statutaires des adhérents. La recette moyenne par membre, en 1912, a été de Fr. 22,94. Ce sont les typographes qui cotisent le plus : Fr. 85,50 par membre et l'Union des ouvriers des établissements de transports qui contribue le moins : Fr. 3,32 par membre. La recette moyenne par membre a passé de Fr. 12,82 en 1906 à Fr. 22,94 en 1912, accusant donc une augmentation de 58 % en six ans.

Les dépenses totales se chiffrent par Fr. 1 614 899 ; leur

Année	Viations et secours aux sans travail	Assistance en cas de maladie, d'invalidité ou de décès	Administration. Agitation etc.	Presse syndicale	Grèves, revendications
1906	Fr. 40 043	Fr. 212 870	Fr. 100 676	Fr. 78 486	Fr. 294 492
1912	» 131 657	» 500 283	» 350 885	» 159 061	» 380 878
Augment. en %	228 %	135 %	248 %	102 %	29 %

FÉDÉRATIONS	Nombre d'adhérents		Augment. (+) et dimin. (-) en %
	1912	1911	
Industrie du bois	7 870	7 016	+ 12.2
Bâtiment	942	1 316	- 28.4 %
Relieurs.	1 069	976	+ 9.5 »
Coiffeurs	131	127	+ 3.1 »
Ouvriers des communes et de l'Etat	2 992	2 655	+ 12.7 »
Arts graphiques	1 099	1 000	+ 9.9 »
Commerce et transport	1 160	1 249	- 7.1 »
Chapeliers	265	261	+ 1.5 »
Alimentation	4 815	3 848	+ 25.1 »
Industrie du cuir	1 266	1 333	- 5 »
Lithographes	933	819	+ 13.9 »
Personnel des locomotives	2 301	2 094	+ 9.8 »
Peintres et gypsiers	2 961	3 414	- 13.3 »
Industrie des métaux	15 238	13 425	+ 13.5 »
Tailleurs	2 002	1 946	+ 2.9 »
Tailleurs de pierre	1 411	1 570	- 10.1 »
Textiles	5 963	6 489	- 8.1 »
Etablis. de transports (A. U. S. T.)	13 918	12 106	+ 15 »
Typographes	3 737	3 569	+ 4.7 »
Horlogers	14 518	11 200	+ 29.6 »
Charpentiers	1 722	1 706	+ 0.9 »
	86 313	78 119	+ 10.5 %

affectation ressort du tableau de la page précédente qui établit aussi une comparaison avec l'année 1906.

C'est la fédération des typographes et celle des ouvriers sur métaux qui ont consacré les plus fortes sommes aux œuvres d'assistance en cas de maladie et d'invalidité, savoir : Typographes, Fr. 193 181, soit Fr. 51,6 par membre, et Fédération des métaux, Fr. 147 886, soit Fr. 9,7 par membre. Par contre, ces deux associations n'ont dépensé, pour secours aux grévistes que Fr. 0,25 par adhérent à la Typographia et Fr. 7,5 par adhérent à la Fédération des métaux. Il est d'ailleurs à prévoir que, en thèse générale, les sommes consacrées aux œuvres de prévoyance varieront en raison inverse des sommes affectées à soutenir les grèves. Ainsi nous trouvons pour les peintres et gypsiers : Dépenses : Fr. 43 par adhérent pour appui aux grévistes et Fr. 2,4 pour l'assistance en cas de maladie, etc. ; pour les cordonniers ces chiffres sont respectivement de Fr. 17 et Fr. 4,7.

Voici maintenant quelques détails sur l'organisation des associations ouvrières à Zurich, la ville de Suisse où cette organisation est la plus perfectionnée.

Chaque syndicat, par exemple le syndicat de l'habillement, comprend plusieurs sections dont chacune groupe les ouvriers d'un même établissement ou d'un même arrondissement. Chaque section élit des délégués, au nombre de deux généralement, et l'assemblée des délégués de toutes les sections d'un même syndicat nomme le comité du syndicat, composé du secrétaire et des «hommes de confiance». Les délégués de chaque section sont tenus de communiquer au secrétariat de leur syndicat les nouvelles intéressantes et au besoin, le secrétaire de ce syndicat les transmet à ses collègues des autres syndicats avec qui il demeure en contact permanent. Le fait suivant donnera une idée de la perfection à laquelle ce service d'intercommunication peut atteindre : au cours de la dernière grande grève à Zurich, un contre-ordre expédié par le secrétariat d'un syndicat parvint à la connaissance des intéressés, dans toute la ville de Zurich,

au bout de 26 minutes seulement. L'assemblée des secrétaires et des hommes de confiance des différents syndicats constitue le Comité directeur de l'Union — c'est-à-dire de l'ensemble de tous les syndicats zurichois — auquel ont accès, en outre, certaines personnalités politiques importantes. Ce Comité directeur est investi des pouvoirs les plus étendus et doit être tenu au courant de tout ce qui se passe dans les syndicats.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'organisation des syndicats socialistes suisses. Il ne faut pas croire qu'il n'existe dans notre pays que des associations ouvrières à caractère socialiste. A côté d'elles, on en trouve d'autres qui ont pour objet, par exemple, de grouper exclusivement les ouvriers d'une même confession : tels sont les syndicats catholiques ; mais ces groupements n'ont pas, que nous sachions, l'importance des syndicats socialistes. H. D.

CONCOURS

pour l'élaboration des plans d'un bâtiment destiné à l'Ecole de filles, commune de Sion (Valais).

Rapport du jury.

Le jury, composé de MM. *Ed. Fatio*, architecte, Genève ; *Eugène Jost*, architecte, Lausanne ; *A. Laverrière*, architecte, Lausanne, chargé de l'examen des projets présentés au concours, s'est réuni à la salle de gymnastique des écoles primaires, le 12 novembre 1913, à 11 heures du matin, et après avoir visité le terrain, a commencé ses opérations.

Le jury a constaté que 98 projets ont été remis à la Commune de Sion, à la date du 10 novembre, conformément au programme, et ont été numérotés dans l'ordre suivant et d'après leur arrivée.

(Un projet « année 1913 », remis le 11 à la poste de la Chaux-de-Fonds, n'a pas été pris en considération.)

1. Mignon ; 2. Pour notre jeunesse (sur papier blanc) ; 3. Pour nos mioches ; 4. Rayons ; 5. Marianne ; 6. Trois triangles dans cercle (dessin) ; 7. Sepia ; 8. Eva ; 9. Sion à sa jeunesse ; 10. Sion (papier blanc) ; 11. Edwige ; 12. Automne (sur carton gris) ; 13. Automne (sur carton blanc bande or) ; 14. Serenus ; 15. Primerose ; 16. Valéria ; 17. Pour toi jeunesse ; 18. Diablerets ; 19. Mathieu Schinner ; 20. Juventu ; 21. Tampi ; 22. Miosotis ; 22 bis. Pivoine ; 23. Renaissance ; 24. Valaisan ; 25. Pour Sion ; 26. Maroute (sur papier blanc) ; 27. Automne (sur bristol) ; 28. Petit Poucet ; 29. Raclette ; 30. Gamine ; 31. Jeunes cœurs ; 32. Zlaino ; 33. Vallée du Rhône ; 34. Arvine ; 35. Programme et Crédit ; 36. Lux ; 37. A. B. C. (bande argent) ; 38. Anno 1913 ; 39. Léa ; 40. Marguerite (sur carton) ; 41. 1^{er}-Novembre ; 42. Automne (passe-partout carton) ; 43. Ultimus ; 44. Sage ; 45. A. B. C. (papier jaune, carton gris) ; 46. Tourbillon (carton jaune) ; 47. Simple et spacieux ; 48. Sedunum ; 49. Rhône ; 50. Valère (passe-partout vert) ; 51. Une idée ; 52. Brumaire ; 53. Montdorge ; 54. Soleil ; 55. Fiat lux ; 56. Sion 1913 ; 57. Zizi ; 58. 200,000 francs ; 59. Poitt ? 60. Pour notre jeunesse (contre collé sur carton gris) ; 61. 1913 ; 62. Valle ; 63. Matette ; 64. Cry ; 65. Frère Jacques ; 66. Au poteau ; 67. Clocheton ; 68. Sole mio ; 69. Tourbillon ; 70. Automne (tirage copie sur papier blanc) ; 71. Les Boubes ; 72. La Valère ; 73. Avenir ; 74. 6 octobre ; 75. Fendant ; 76. Valère (tirage sépia) ; 77. Sedunum